

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2025-43 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-33 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 306 800 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE ROBERT-MCKENZIE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 13 janvier 2026, le **Règlement 2025-43 modifiant le Règlement 2025-33 décrétant une dépense de 1 306 800 \$ et un emprunt du même montant pour le prolongement de la rue Robert-McKenzie.**

QUE le 25 février 2026, le Règlement 2025-43 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par la greffière;

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, ce 27 février 2026.


Me Janie Arseneau, greffière